

Le Conseil exécutif,

Rappelant la résolution WHA20.40 dans laquelle la Vingtième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé d'une façon générale le plan de célébration du vingtième anniversaire de l'Organisation;

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la mise à exécution du plan approuvé;

Désirant que l'année du vingtième anniversaire soit marquée avec toute la solennité souhaitable; et

Convaincu que la célébration du vingtième anniversaire fournit une excellente occasion de faire mieux connaître les buts et l'œuvre de l'Organisation,

1. NOTE avec satisfaction que certains messages ont déjà été reçus par l'Organisation à l'occasion de son vingtième anniversaire;
2. REMERCIE l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales des mesures qu'elles ont prises et qu'elles se proposent de prendre pour célébrer cet événement;
3. EXPRIME l'espoir que les Membres célébreront cet événement dans leurs pays respectifs;
4. EXPRIME sa satisfaction des mesures prises jusqu'ici pour mettre à exécution le plan approuvé;
5. INVITE le Directeur général à prendre, dans le cadre général du plan approuvé, toutes autres mesures qu'il juge appropriées, en tenant compte des observations présentées lors de l'examen de la question au Conseil exécutif; et
6. PRIE le Directeur général de transmettre cette résolution aux Membres, avec des informations sur le programme prévu pour la célébration lors de la Vingt et Unième Assemblée mondiale de la Santé.